

**ARRETE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
**VU** la demande de BOUYGUES du 13/02/2019,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :  
 Réglementation 2.02.04 :

***Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules***

**Localisation des travaux** : à partir du 16 rue de la Gare jusqu'au 21 rue du Général de Gaulle à La Wantzenau.

**Nature des travaux** : Travaux de terrassement pour le renouvellement d'un câble HTA suite à la démolition du poste maçonné haut situé face au 16 rue de la Gare.

**Date des travaux** : entre le 18 février et le 31 mai 2019.

**Directives** : la chaussée sera rétrécie avec une circulation alternée par feu tricolore mise en place au droit du chantier.  
 Le trottoir sera barré avec déviation des piétons sur le trottoir d'en face.

**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

**Article 3** : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Patrick LANG de BOUYGUES Energies & Services à HOERDT,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 14 février 2019

Le Maire  
 Patrick DEPYL

